

PROJET DE L'ASSOCIATION « LES DEUX RIVES »



Association Les Deux Rives

28 rue Antoine Watteau
44100 Nantes

Tél : 02.40.43.41.83 - @ : asso.deux.rives@gmail.com

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général et agréée Jeunesse et Education Populaire

SOMMAIRE.

I. Une Histoire.....	3
II. Les principes fondamentaux	3
III. Les objectifs.....	4
IV. Les actions	4
Actions envers les jeunes	4
Actions envers les familles	4
Actions envers les établissements scolaires	4
Actions envers les acteurs associatifs et institutionnels	4
V. Les méthodes.....	5
VI. Les ressources.....	5
Ressources humaines	5
Ressources matérielles.....	5
Ressources financières.....	5

Association Les Deux Rives

28 rue Antoine Watteau

44100 Nantes

Tél : 02.40.43.41.83 - @ : asso.deux.rives@gmail.com

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général et agréée Jeunesse et Education Populaire

Depuis le début des années 1990, l'association « Les Deux Rives » contribue à favoriser l'ancrage des jeunes dans la société en proposant une action de soutien scolaire et des activités culturelles, sur le quartier des Dervallières.

I. Une Histoire.

L'association « Les Deux Rives » est née d'une initiative d'étudiants d'origine algérienne qui ont fondé en 1989 « L'Union des Etudiants Algériens de Nantes ». Ils avaient comme objectifs de créer une structure d'animation culturelle et sportive, en lien avec la sauvegarde de l'identité. En 1992, l'association change de dénomination, pour s'appeler « Les Deux Rives ». Il s'agit, en relation avec l'action de Développement Social des Quartiers de la Ville de Nantes, d'organiser une action de soutien scolaire en direction des jeunes du quartier des Dervallières. L'accompagnement scolaire s'est ensuite étendu à toute famille, quelle que soit son origine et sa situation géographique, partant de l'idée que les difficultés rencontrées dans les études sont liées à une multitude de facteurs.

Le départ des membres fondateurs en 2001 a engendré un tournant important qui a amené à refonder le projet de l'association. L'idée est de conserver l'objet de l'association et de s'appuyer sur les compétences existantes, tout en prenant en compte les changements à deux niveaux : l'environnement de l'action (quartier, contexte économique, culturel...) et les acteurs concernés (membres du Conseil d'Administration, profil des intervenants et des jeunes).

L'action de l'association suppose la convergence de quatre facteurs :

- un constat : une adaptation scolaire réussie est un facteur d'insertion sociale,
- une demande explicite d'adaptation scolaire de la part des familles et une demande de soutien de la part des enfants et adolescents volontaires,
- une nécessité, exprimée par la collectivité, de pallier les insuffisances du système, manifestée par une reconnaissance institutionnelle,
- une équipe de bénévoles porteurs du projet et investis dans l'action.

La compétence de l'association est reconnue tant par les acteurs (les jeunes, les familles, les écoles) que par l'ensemble des partenaires institutionnels.

II. Les principes fondamentaux.

L'action des Deux Rives s'inscrit dans un cadre philosophique auquel chaque acteur du projet doit adhérer. A ce titre, et considérant que l'organisation sociale fondée sur le principe d'une règle du jeu explicite et opposable à tous est un des facteurs garantissant la liberté individuelle, l'association s'inscrit dans le respect des règles démocratiques, laïques et républicaines qu'elle met en œuvre dans ses activités.

En conséquence, les actions en direction des jeunes devront être sous-tendues par un certain nombre de principes, notamment :

- la prise de conscience de contraintes,
- la reconnaissance et le respect des règles de fonctionnement collectif,
- l'accompagnement des jeunes pour la compréhension de ces règles,
- l'aide à l'exercice de la liberté individuelle.

Association Les Deux Rives

28 rue Antoine Watteau

44100 Nantes

Tél : 02.40.43.41.83 - @ : asso.deux.rives@gmail.com

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général et agréée Jeunesse et Education Populaire

III. Les objectifs.

L'objectif principal de l'association est de favoriser l'ancrage du jeune dans la société *via* le système scolaire, et sa spécificité est de considérer le soutien scolaire comme une « clef d'entrée ». A ce titre, l'association est un lieu pour favoriser le lien entre le jeune, la famille et l'école ; elle est aussi un lieu neutre d'écoute et de dialogue.

Son objectif s'inscrit dans le cadre de la Charte Nantaise de l'Accompagnement Scolaire, signée en 1996 par le Président de l'association.

IV. Les actions.

L'association propose un soutien scolaire aux collégiens et lycéens qui en font la demande, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs parents. Il s'agit en majorité de jeunes habitant dans le quartier des Dervallières, mais également les quartiers adjacents. Ils sont scolarisés dans des établissements de l'agglomération nantaise.

Une adhésion annuelle familiale permet aux jeunes inscrits de participer aux actions organisées par l'association. Le soutien proposé s'inscrit dans la durée et fait l'objet d'un suivi individualisé régulier.

Actions envers les jeunes.

- aide à la réalisation des devoirs scolaires (méthodologie, recherche, entraînement à la réflexion personnelle, soutien et encouragement...),
- accès aux technologies de l'information et de la communication,
- participation à des projets ayant pour objet l'ouverture sur l'extérieur (découverte de l'environnement géographique et culturel...).

Actions envers les familles.

L'association vise à établir un réel partenariat avec les familles adhérentes. A ce titre, une rencontre annuelle est organisée avec au moins un des membres de la famille du jeune suivi par l'association. La recherche de dialogue entre le jeune, sa famille et les intervenants de l'association est un axe fondamental du travail. Par ce type d'actions, les Deux Rives sont un maillon du soutien à la parentalité.

Actions envers les établissements scolaires.

L'association joue un rôle moteur dans le recherche de synergies avec les enseignants des jeunes : rencontres avec le principal, les professeurs et les conseillers d'éducation dans les établissements volontaires.

Actions envers les acteurs associatifs et institutionnels.

L'association est attentive aux actions et propositions des acteurs sociaux du quartier et de la Ville de Nantes, et s'associe aux réflexions et/ou actions propres à enrichir ou compléter ses interventions.

Association Les Deux Rives

28 rue Antoine Watteau

44100 Nantes

Tél : 02.40.43.41.83 - @ : asso.deux.rives@gmail.com

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général et agréée Jeunesse et Education Populaire

V. Les méthodes.

Afin de répondre à ses objectifs, l'association met en œuvre les méthodes suivantes :

- un lieu unique au sein du quartier permettant d'assurer un pôle d'accueil des jeunes de façon permanente, visible et sécurisante,
- une relation individualisée au sein de l'association par la présence d'un intervenant dédié à un nombre limité de jeunes,
- un fonctionnement collectif qui organise notamment l'entraide entre les jeunes.

VI. Les ressources.

Ressources humaines.

Un Conseil d'Administration composé de bénévoles, non spécifiquement issus du quartier d'implantation qui se sont impliqués au fil du temps par leur adhésion à la philosophie et au projet de l'association, et par leur motivation à en être acteurs.

Des permanents recrutés dans le même cadre, et chargés de la mise en œuvre du projet défini par le Conseil d'Administration.

Des intervenants bénévoles, assurant le soutien scolaire auprès des jeunes. Volontaires pour assurer cette mission, ils adhèrent au projet de l'association dans sa philosophie, ses méthodes et ses objectifs.

Ressources matérielles.

Un local situé au 28 rue Antoine Watteau, à Nantes, et ayant une capacité d'accueil d'une vingtaine de personnes.

Des outils informatiques à la disposition des jeunes.

Un fonds documentaire et pédagogique.

Ressources financières.

Des subventions liées aux Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire, et au dispositif d'emplois aidés.

Les cotisations des familles.

Des financements spécifiques sur projets.

Association Les Deux Rives

28 rue Antoine Watteau

44100 Nantes

Tél : 02.40.43.41.83 - @ : asso.deux.rives@gmail.com

Association Loi 1901, reconnue d'Intérêt Général et agréée Jeunesse et Education Populaire